



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences Humaines
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence Sciences Humaines et Sociales mention PSYCHOLOGIE est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

Licence 1	Licence 2	Licence 3
Président : Jean-Pierre THIBAUT	Présidente : Anne MASSELIN-DUBOIS	Présidente : Arnaud WITT
Membres :	Membres :	Membres :
Emmanuel BIGAND	Jean-Yves BAUDOUIN	Jean-Yves BAUDOUIN
Renaud BROCHARD	Emmanuel BIGAND	Patrick BONIN
Julien CHAPPE	Renaud BROCHARD	Aurélia BUGAISKA
Karine DURAND	Philippe CASTEL	Julien CHAPPE
Léonor FASSE	Pierre DE OLIVEIRA	Pierre DE OLIVEIRA
Arnaud LELEU	Daniel DERIVOIS	Véronique DRAI-ZERBIB
Baptiste LIGNIER	Karine DURAND	Lucie FINEZ
Sébastien LEURENT	Léonor FASSE	François JACQUIN
Sébastien MALPEL	Lucie FINEZ	Arnaud LELEU
Brigitte MINONDO	François JACQUIN	Baptiste LIGNIER
	Ahmed JEBRANE	Anne MASSELIN-DUBOIS
	Arnaud MAZOYER	Brigitte MINONDO
	Fabrice ROBICHON	Rachel MORLOT
	Jean-Pierre THIBAUT	Fabrice ROBICHON
		Edith SALES-WUILLEMIN
		Christelle VIODÉ

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le jeudi 30 novembre 2017



Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Philippe SALVADORI